

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 17 ET 18 DECEMBRE 2018**Point 2 de l'ordre du jour****PLAN FINANCIER 2019 – 2023****Introduction**

Parallèlement à la réalisation du budget 2019 qui présente un déficit de CHF 1'176'170 sur un total de charges de CHF 122'022'150 (sans les imputations internes), le plan financier a été réactualisé.

Le processus de planification financière suit une logique d'organisation et de budget ; la planification est un outil de gestion qui permet aux Autorités de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans. Elle a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des charges et des revenus de fonctionnement ainsi que l'impact sur les indicateurs principaux du bilan et du compte de flux de fonds en fonction des investissements planifiés ; elle cherche ainsi à montrer la marge d'autofinancement sur les prochaines années.

Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Il doit s'efforcer de trouver les limites entre lesquelles pourra s'exercer la marge de manœuvre de la commune. Il a donc pour but de garder un fil conducteur entre les enjeux publics et les finances communales.

Plusieurs éléments encore inconnus ou non maîtrisables peuvent influencer l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever d'une manière non exhaustive :

- L'évolution démographique ;
- La situation économique générale ;
- L'évolution des taux d'intérêts ;
- Les modifications légales au niveau fédéral et cantonal ;
- La réforme fiscale (*nouvelle dénomination du projet fiscal 17, PF17*) ;
- Le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

Le plan financier est transmis à la Commission financière et au Conseil général. Il ne doit pas être approuvé par le Législatif.

Comptes 2015 – 2016 - 2017

Les comptes 2015 à 2017, imputations internes déduites, se présentaient comme suit :

<u>Groupe de natures</u>	<u>Comptes 2015</u>	<u>Comptes 2016</u>	<u>Comptes 2017</u>
30 Autorités et personnel	33'732'093	34'640'817	35'498'451
31 Biens, services et marchandises	15'711'236	16'127'264	16'561'995
32 Intérêts passifs	2'548'713	2'050'091	1'812'915
33 Amortissements	17'022'005	11'374'772	11'156'572
35 Particip. à des collectivités publiques	45'817'121	46'586'371	48'004'009
36 Subventions et aides accordées	4'508'829	4'852'911	5'283'066
38 Attributions aux fonds spéciaux/rés.	54'005	338'345	371'185
TOTAL DES CHARGES	119'394'002	115'970'571	118'688'193
40 Impôts	71'650'878	76'839'150	76'457'972
42 Revenus du patrimoine	3'159'441	3'117'720	3'741'200
43 Contributions, émoluments, taxes	25'872'445	23'612'988	23'010'050
44 Parts à des recettes sans affectation	1'308'174	1'340'542	1'364'846
45 Rembours. de collectivités publiques	12'322'737	12'514'893	12'889'725
46 Subventions acquises	1'839'058	1'968'191	1'943'111
48 Prél. sur fonds spéciaux/réserves	4'039'707	1'882'789	1'702'870
TOTAL DES RECETTES	120'192'440	121'276'273	121'109'774
RESULTAT	798'438	5'305'702	2'421'581

Plan des investissements 2019 - 2023

Le plan des investissements pour les années 2019 à 2023, ci-après, est un inventaire des investissements qu'il serait souhaitable de réaliser.

Une distinction a été faite entre les investissements déjà votés et ceux qui sont programmés. Les investissements relatifs à l'eau et à l'épuration ont été déduits du total, étant donné qu'ils doivent être autofinancés par les taxes selon le principe du pollueur-payeur.

Le total des investissements prévus à ce stade, pour la période 2019 - 2023, s'élève à CHF 110'048'000.

Les conséquences de ces investissements seront une augmentation importante de l'endettement et des frais financiers (intérêts et amortissements). Bien entendu, des priorités devront être fixées dans le choix des investissements.

PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS 2019 - 2023

Fonction	Désignation	2019		2020		2021		2022		2023		TOTAUX	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
090	Bâtiments administratifs	3 165 000		6 000 000		5 000 000						14 165 000	0
160	Protection civile	2 050 000	790 000									2 050 000	790 000
292	Bâtiments scolaires	1 190 000	684 000	500 000		11 500 000		4 500 000	1 100 000	10 000 000		27 690 000	1 784 000
300	Musée gruérien et bibliothèque publique	350 000		400 000		1 000 000		2 000 000		600 000		4 350 000	0
330	Embellissement	600 000				1 000 000		1 000 000				2 600 000	0
341	Installations sportives (stades, tennis, baseball, etc.)	790 000		1 000 000		3 000 000		2 900 000				7 690 000	0
342	Piscine communale	5 030 000		3 050 000								8 080 000	0
350	Service de la jeunesse	600 000										600 000	0
570	Foyers communaux pour personnes âgées	420 000								1 000 000		1 420 000	0
620	Routes communales et génie civil	12 537 000	1 204 000	12 395 000	2 678 000	4 803 000	6 732 000	6 113 000	350 000	12 442 000	3 891 000	48 290 000	14 855 000
621	Places de stationnement	78 000	74 000			1 050 000	335 000	950 000	365 000			2 078 000	774 000
622	Centre d'entretien	310 000		350 000		350 000		350 000		350 000		1 710 000	0
651	Trafic communal	100 000		115 000	137 000							215 000	137 000
700	Approvisionnement en eau	1 065 000										1 065 000	0
710	Protection des eaux	1 305 000		2 915 000		1 867 000		3 992 000		3 826 000		13 905 000	0
942	Immeubles du patrimoine financier	850 000		4 000 000		2 500 000				100 000		7 450 000	0
942	Désinvestissements (ventes)											0	0
Investissements nets sans investissements liés à l'eau/épurat		30 440 000	2 752 000	30 725 000	2 815 000	32 070 000	7 067 000	21 805 000	1 815 000	28 318 000	3 891 000	143 358 000	18 340 000
			27 688 000		27 910 000		25 003 000		19 990 000		24 427 000		125 018 000
			25 318 000		24 995 000		23 136 000		15 998 000		20 601 000		110 048 000
Investissements votés		15 323 000		11 568 000		-3 246 000		1 263 000		320 000		25 228 000	
Investissements votés (sans eau/épurat)		12 953 000		8 653 000		-1 727 000		210 000		320 000		20 409 000	
Investissements programmés		12 365 000		16 342 000		28 249 000		18 727 000		24 107 000		99 790 000	
Investissements programmés (sans eau/épurat)		12 365 000		16 342 000		27 235 000		15 788 000		20 281 000		92 011 000	
Désinvestissements			0		0		0		0		0		0

Paramètres retenus pour l'établissement du plan financier 2019 - 2023

Les données de base utilisées sont les comptes 2015, 2016, 2017 ainsi que le budget 2018. La planification 2019 correspond au budget soumis au Conseil général.

Une analyse détaillée de l'évolution des charges et produits par nature a été réalisée. L'évolution des charges et produits a été effectuée sur la base de différents critères en possession de la commune.

CHARGES

Autorités et charges de personnel (30)

Un taux de progression moyen de 1,5 % des charges de personnel a été retenu, tenant compte des progressions dans l'échelle des salaires.

Pour les Foyers communaux, l'estimation de l'évolution des salaires est identique. Quant aux salaires du personnel soignant, ils sont couverts par les recettes et le subventionnement cantonal des soins spéciaux.

Biens, services et marchandises (31)

Une indexation des charges a été planifiée au taux moyen de 1 %, voire une stagnation pour certaines charges (fournitures de bureau, mobilier, machines et véhicules).

Intérêts passifs (32)

Les intérêts passifs ont été estimés en fonction de l'estimation de la marge d'autofinancement et du volume des investissements prévus. Le taux moyen a été calculé selon les taux fixes actuellement en vigueur sur les contrats en cours et les prévisions sur 5 ans.

Amortissements (33)

Les amortissements sont indiqués sur le tableau de synthèse ci-après. Ils sont calculés sur les investissements en cours, les investissements déjà votés qui sont à réaliser, ainsi que sur les investissements programmés.

Participations à des collectivités publiques (35)

Ces participations (dépenses liées) ont été calculées selon l'évolution moyenne de ces dernières années et les indications connues à ce jour. Elles progressent de 2 % au budget 2019 par rapport à 2018.

La participation aux charges du Cycle d'orientation de la Gruyère (trois sites) est inférieure aux prévisions établies l'année dernière, de l'ordre de CHF 1'800'000. Elle se monte à CHF 11'542'800. Une réserve avait été constituée ces dernières années par le CO sur la participation des communes aux intérêts de la dette, grâce à des taux d'intérêts très bas. Une partie a été utilisée afin de diminuer la participation sur les frais financiers 2019.

Subventions et aides accordées (36)

Un montant de CHF 1'203'000 sera versé en 2019 (CHF 1'180'000 en 2018) au titre de la péréquation des ressources. Cette contribution est calculée chaque année par le Service des communes, sur la base de l'IPF (indice du potentiel fiscal) qui diminue de 105.50 à 105.31.

REVENUS

Impôts (40)

Une progression moyenne de tous les impôts a été estimée à 2,6 % pour 2019 par rapport au budget 2018. Pour la suite, la progression moyenne est de 2 % par année.

Pour les impôts conjoncturels, il a été reporté le montant du budget 2019 pour la planification.

Les impôts des personnes morales ont été estimés avec une progression de 2 % par année. Dès que tous les paramètres de la réforme fiscale (anciennement PF17) seront connus, ils seront intégrés à la planification. Selon les dernières informations de la Direction des finances du Canton, la baisse des recettes fiscales des personnes morales est estimée à CHF 6'085'000. En tenant compte de la compensation cantonale prévue et des effets sur la péréquation financière, la perte nette est estimée à CHF 4'200'000 par année pour la Ville de Bulle.

Contributions, émoluments et taxes (43)

Un taux d'augmentation de 1 à 2 % a été retenu.

Subventions acquises (46)

La Ville de Bulle touchera du Canton un montant de CHF 1'081'400 en 2019 (CHF 1'184'000 en 2018) au titre de la péréquation financière des besoins. Une progression de 2 % a été retenue pour les années suivantes.

Plan financier

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges par groupe de natures durant la période de planification 2019 – 2023 :

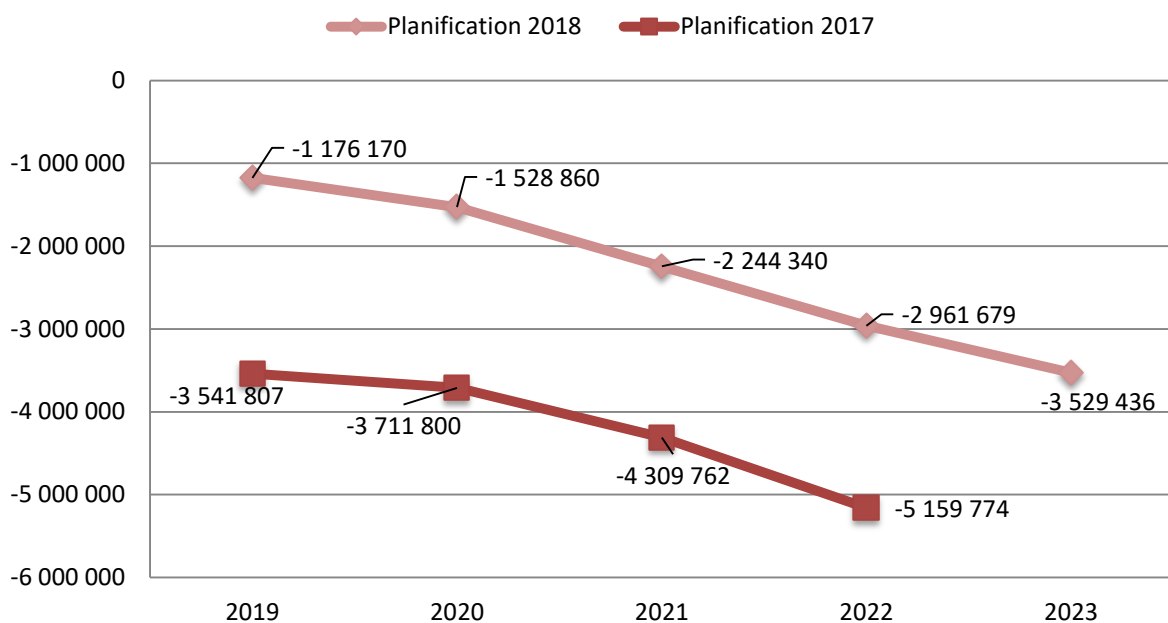
<u>Groupe de natures</u>	<u>B. 2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
30 Autorités et personnel	36'500'600	37'882'400	38'520'716	39'111'436	39'677'752	40'252'586
31 Biens, services et marchandises	17'642'850	19'128'550	19'329'753	19'533'775	19'740'662	19'950'459
32 Intérêts passifs	1'696'800	1'550'400	1'837'840	2'158'648	2'464'814	2'641'390
33 Amortissements	5'228'000	7'331'500	7'652'800	8'371'100	9'149'900	9'920'200
35 Participations à des collectivités publiques	50'490'700	51'497'600	52'447'067	53'415'619	54'404'486	55'414'112
36 Subventions et aides accordées	4'773'500	4'516'700	4'586'674	4'657'897	4'730'392	4'804'184
37 Subventions redistribuées	90'000	115'000	115'000	115'000	115'000	115'000
38 Attributions fonds spéciaux/réserves	2'545'000	0	0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES	118'967'450	122'022'150	124'489'850	127'363'475	130'283'006	133'097'931
40 Impôts	72'531'000	74'450'000	75'920'002	77'421'622	78'955'561	80'522'534
42 Revenus du patrimoine	3'084'050	2'660'680	2'660'304	2'659'948	2'659'610	2'659'288
43 Contributions, émoluments, taxes	23'760'200	23'383'100	23'774'236	24'172'612	24'578'368	24'991'644
44 Parts recettes sans affectation	1'390'000	1'410'000	1'438'200	1'466'964	1'496'303	1'526'230
45 Rembours. de collectivités publiques	12'983'300	12'931'900	13'135'320	13'341'980	13'551'934	13'765'235
46 Subventions acquises	1'935'900	2'220'900	2'243'528	2'266'609	2'290'151	2'314'164
47 Subventions à redistribuer	90'000	115'000	115'000	115'000	115'000	115'000
48 Prélèvements fonds spéciaux/réserves	2'438'700	3'674'400	3'674'400	3'674'400	3'674'400	3'674'400
TOTAL DES RECETTES	118'213'150	120'845'980	122'960'990	125'119'135	127'321'327	129'568'495
RESULTAT (FONCTIONNEMENT)	-754'300	-1'176'170	-1'528'860	-2'244'340	-2'961'679	-3'529'436

Après la prise en compte des éléments précités, la synthèse de la planification financière 2019 – 2023 est la suivante :

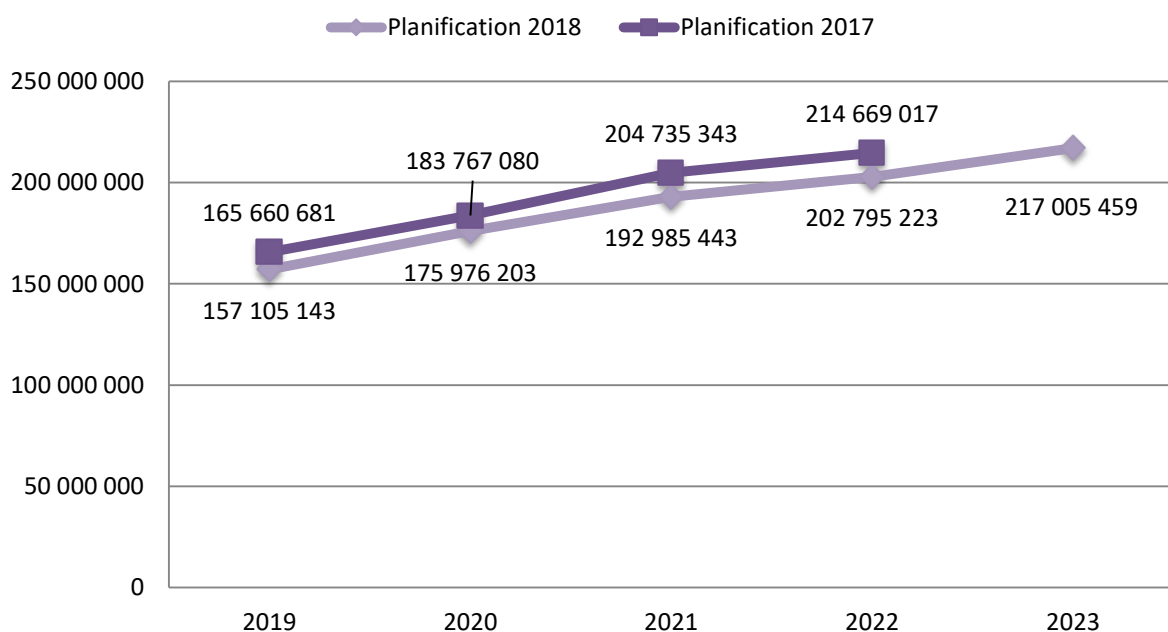
PLAN FINANCIER 2019 - 2023

	Comptes 2017	Budget 2018	Planification 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification TOTAUX
Dépenses d'investissements	14'932'030	12'461'000	28'070'000	27'810'000	30'203'000	17'813'000	24'492'000	
Recettes d'investissements	1'254'219	2'917'000	2'752'000	2'815'000	7'067'000	1'815'000	3'891'000	
Dépenses d'investissements nettes	13'677'811	9'544'000	25'318'000	24'995'000	23'136'000	15'998'000	20'601'000	110'048'000
Charges de fonctionnement	105'718'706	112'042'650	113'140'250	114'999'210	116'833'727	118'668'292	120'536'341	
Intérêts passifs	1'812'915	1'696'800	1'550'400	1'837'840	2'158'648	2'464'814	2'641'390	
Amortissements en cours	11'156'572	5'228'000	7'331'500	7'249'700	7'240'700	7'178'200	7'002'000	
Nouveaux amortissements				403'100	1'130'400	1'971'700	2'918'200	
Charges de fonctionnement totales	118'688'193	118'967'450	122'022'150	124'489'850	127'363'475	130'283'006	133'097'931	
Revenus de fonctionnement	121'109'774	118'213'150	120'845'980	122'960'990	125'119'135	127'321'327	129'568'495	
Résultat	2'421'581	-754'300	-1'176'170	-1'528'860	-2'244'340	-2'961'679	-3'529'436	-11'440'486
Amortissements	11'156'572	5'228'000	7'331'500	7'652'800	8'371'100	9'149'900	9'920'200	
Marge d'autofinancement	13'578'153	4'473'700	6'155'330	6'123'940	6'126'760	6'188'221	6'390'764	30'985'014
Degré d'autofinancement	99.27%	46.87%	24.31%	24.50%	26.48%	38.68%	31.02%	
Modification endettement		5'070'300	19'162'670	18'871'060	17'009'240	9'809'779	14'210'236	
Endettement brut	132'872'173	137'942'473	157'105'143	175'976'203	192'985'443	202'795'223	217'005'459	

Résultat du compte de fonctionnement



Endettement brut



Conclusion

Ce nouveau plan financier présente une augmentation inquiétante de l'endettement, liée aux investissements très importants prévus à ce jour, ainsi qu'à la faible marge d'autofinancement. Cette situation doit mener le Conseil communal à faire des choix dans la liste des investissements prévus. Une réalisation complète de ces dépenses amènerait à une situation proche du surendettement.

Le déficit cumulé des années 2019 à 2023 se monte à 11,4 millions, alors que le plan 2018 - 2022 prévoyait un déficit cumulé de 17,4 millions. L'amélioration s'explique principalement par la participation aux charges du Cycle d'orientation (trois sites) qui est nettement inférieure aux prévisions. Le résultat déficitaire prévisible en 2022 s'élève à CHF 2'961'000, alors qu'il était estimé à CHF 5'159'000 lors de la dernière planification.

Cependant, il existe encore des inconnues importantes, notamment les effets de la réforme fiscale (anciennement PF17), laquelle aura pour conséquence une forte baisse des recettes fiscales des personnes morales. L'examen du projet est en cours auprès de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil à l'heure de la rédaction de ce plan financier. Dans le projet proposé par le Conseil d'Etat, la diminution des rentrées fiscales serait pour la Ville de Bulle de l'ordre de CHF 4'200'000 par année, en principe dès 2020. Ce chiffre doit inquiéter fortement tant le Conseil communal que le Conseil général. Si l'on tient compte de cet élément, le déficit prévisible se monterait aux environs des 7 millions en 2022. Cette réforme fiscale peut donc avoir des conséquences cruciales sur les finances communales. Notre ville, qui ne dénombre que peu d'entreprises en situation de « statut spécial », peut être très fortement impactée par cette réforme. Il faut le reconnaître, la Ville de Bulle est l'une des communes du Canton de Fribourg qui risque le plus dans cette réforme. Suite aux travaux du Grand Conseil et aux votations populaires (fédérale et cantonale) qui suivront, le Conseil communal présentera une analyse de la situation et des mesures qui devront être envisagées pour passer ce cap.

Cette planification financière permet une prise de conscience des contraintes financières. Elle sert à fixer des priorités, lesquelles découlent des ressources disponibles et des moyens nécessaires pour engager la réalisation des tâches publiques. Un contrôle budgétaire soutenu et des décisions d'investissements mûries seront les seuls gages d'une augmentation maîtrisée de la dette.

Les décisions politiques, tant au niveau fédéral que cantonal, auront des conséquences qu'il s'agira d'anticiper au mieux.

Les données évoluent constamment, c'est pourquoi le plan financier est revu chaque année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Jean-Marc Morand